AVICULTURE & CUNICULTURE

AVICULTURE-CUNICULTURE

COLLÈGE des PRODUCTEURS

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2030 – Actualisation 12/2022

COMMISSION AVICULTURE - CUNICULTURE — SOCOPRO — Avenue comte de Smet de Nayer, 14 BTE 3 – 5000 Namur

PLAN DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE ACTUALISE

Table des matières

1.Introduction 4

2.Etat des lieux de la filière 5

2.1.LE POULET DE CHAIR 5

Chiffres clés mondiaux 5

Chiffres clés UE 7

Chiffres clés Belgique et Wallonie 7

PRODUCTION 7

ECHANGES COMMERCIAUX Belgique-WALLONIE 9

CONSOMMATION 10

ABATTAGE-TRANSFORMATION-COMMERCIALISATION 11

2.2.LES ŒUFS 12

Chiffres clés échelle mondiale, UE et belge 12

PRODUCTION 12

CONSOMMATION 13

Chiffres clés Wallonie 13

PRODUCTION 13

CONSOMMATION 15

2.3.LE LAPIN 17

PRODUCTION 17

CONSOMMATION 17

2.4.LE CANARD A FOIE GRAS 19

2.5.Synthèse des flux 20

3.La SWOT 21

4.Les changements attendus 27

5.Les enjeux 27

6.Les fiches actions 29

Action 1 – Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière 29

Action 2 – assurer l'efficacité des aides à l'installation et à l'investissement 30

Action 3 – Concertation et accompagnement des évolutions réglementaires impactant l'installation ou le maintien des élevages 31

Action 4 – Développement d'un cadre favorable pour le développement à la création de valeur ajoutée post-production 32
Action 5 – Assurer une recherche et une veille sur des facteurs techniques clefs 33
Action 6 – Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs 36
Action 7 – Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière » 37
Action 8 – Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées 37
Sources : 39

1. Introduction

Depuis 2018, année où le plan de développement 2030 a été validé par le Ministre wallon de l'agriculture, les indicateurs qui avaient été établis à 40 nouveaux poulaillers par an, dont 90% en volailles alternatives, ont été atteints. La politique régionale de développement des productions alternatives/différenciées a donc été suivie, poussée par la demande des consommateurs. Aujourd'hui, les estimations montrent qu'en chair, les volailles alternatives représentent de l'ordre de 20-25% de la production des poulets régionaux et les œufs Bio, sol et plein air, près de 75%.
Pour 2022, les acteurs des filières œufs et poulets n'annoncent cependant plus aucun nouveau projet, compte tenu de la conjoncture d'inflation des coûts à tous les niveaux (aliments, matériaux de construction, énergie, transport, emballages, ...). La flambée des prix des aliments amorcée fin 2021 s'est encore accru avec les conséquences de la guerre en Ukraine. La situation de crise actuellement vécue ne permet pas de savoir s'il s'agit d'un problème conjoncturel ou structurel qui perdurera dans le temps (bien qu'au niveau du coût des matières premières, il semble que le problème va perdurer). De ce point de vue, ce plan actualisé ne peut valoir que comme **plan provisoire**. L'exercice d'approfondissement a été le plus loin possible, mais il reste des questions auxquelles les réponses ne sont pas possibles aujourd'hui.

L'évaluation du plan 2018 montre que certaines actions ont été réalisées. D'autres n'ont pas abouti et sont maintenues dans le plan. D'autres encore ne sont plus d'actualité. Pour celles où un budget avait été fixé, aucun moyen spécifique n'a pu être dégagé.

La commission filière s'est réunie plusieurs fois en 2022 pour l'actualisation du plan. En préambule, les acteurs et éleveurs ont mis en évidence que le plan étant porté par les acteurs des filières et les éleveurs ; il devrait également permettre de renforcer la cohérence et l'ampleur des soutiens publics.

Au départ des travaux, les priorités suivantes ont été posées pour les années à venir :

- Favoriser le développement des filières à valeur ajoutée (biologiques, sous cahiers des charges de qualité (mentions européennes réservées en œufs et poulets, qualité différenciée),
- Favoriser la production pour une consommation locale, sans se focaliser uniquement sur la vente en circuits courts,
- Porter une attention particulière aux actions pour les circuits courts, type poulaillers mobiles, coopératives citoyennes, **en objectivant les tendances**.
- Porter une attention particulière à l'accessibilité des produits Bio. En effet, s'il est estimé que près de 60% de consommateurs se situent dans une classe de revenus permettant un accès aisé aux produits bio, il est aussi constaté qu'ils ne priorisent souvent pas une alimentation de valeur dans leurs actes d'achat. Il est par ailleurs estimé que 30% ont un pouvoir d'achat faible rendant complexe l'accès aux produits Bio. Dans ce contexte, il est utile de viser la réalisation d'économies d'échelle et il est important de ne pas fustiger les acteurs qui sont dans la voie du bio.

- Soutenir la transition des élevages de poulets standards vers le référentiel défini par le Better Chicken Commitment,

Au niveau de la directive relative aux émissions industrielles (IED), l'enquête menée cet été auprès des détenteurs des élevages de classe 1, soumis à ce texte de loi, a démontré qu'ils ne doivent/n'ont pas dû procéder à des investissements particuliers. Toutefois, cette directive est en cours de révision. Dans l'éventualité où la révision aboutit à l'abaissement du seuil par exemple à 150 UGB, soit +- 10 000 volailles (40 000 aujourd'hui), des investissements pourraient être exigés pour des plus petites capacités d'élevage. Un soutien aux investissements est une alternative à laquelle il faudrait réfléchir.

Dans le cadre du plan Bio 2030, un plan opérationnel spécifique à l'œuf Bio a été élaboré. Les travaux ont été menés de manière à assurer la cohérence avec le présent plan.

2. Etat des lieux de la filière

2.1. LE POULET DE CHAIR

Chiffres clés mondiaux

Le **marché international** du poulet connaît une croissance continue depuis les années 60, et plus particulièrement depuis les années 2000, alors que le marché des autres viandes montre des signes de ralentissement (+3,3% pour la viande de volaille, +1,4% viande porcine, +1,5% viande ovine, +0,9% viande bovine).

Production mondiale de viandes sur la période 1990-2019 et projections OCDE à l'horizon 2029

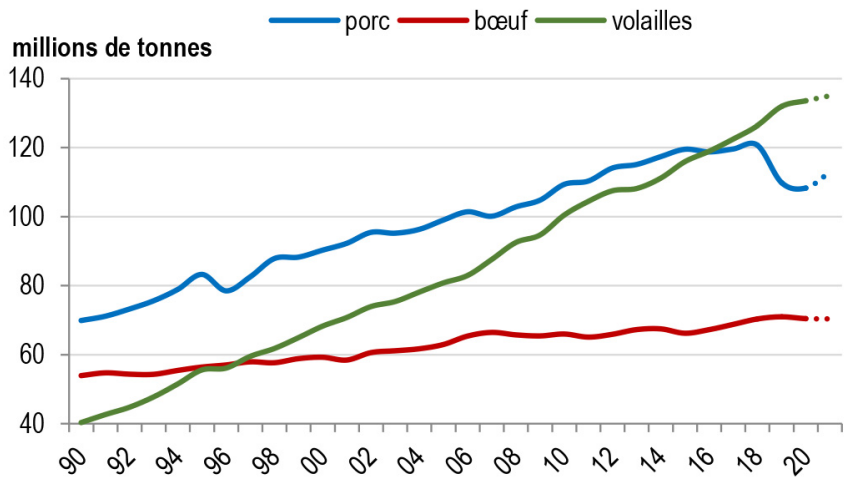

Source : ITAVI d'après OCDE/FAO

La volaille reste la première viande produite dans le monde (136 Mt) devant la viande porcine (109 Mt), la viande bovine (70 Mt) et la viande ovine (15 Mt) (voir graphe ci-dessus).

L'internationalisation du marché du poulet qui s'est établie depuis les années 90 est caractérisée par un taux globalement constant depuis 2010 (entre 16% et 18%). Elle s'est opérée à la faveur de la montée en puissance de gros pays producteurs-exportateurs (**USA** et **Brésil**). Leur part relative est en revanche à la baisse du fait de l'accroissement des échanges intraeuropéens sur la décennie, ainsi que de l'arrivée de nouveaux acteurs, comme l'**Ukraine** et la **Russie**.
Dans les années à venir, la hausse de la production de viande devrait venir principalement de la Chine, suivie du Brésil et des USA. 14% d'augmentation de la production mondiale de viande est annoncée (30% en Afrique, 18% région Asie et Pacifique, 12% Amérique latine, **0,4% Europe** et 9% Amérique du Nord). Elle sera surtout tirée par la volaille, quoique plus lentement qu'au cours des 10 dernières années écoulées. Une **augmentation** du nombre des animaux d'élevage est annoncée à concurrence de **11% pour la volaille**, 9% pour le porc, 2% pour le bovin et 18% pour les ovins. En 2030, la viande de volaille devrait représenter **41% des protéines carnées**, soit 2 points de plus que la période de référence (2018-2020). C'est plus que la viande bovine (20%), porcine (34%) et ovine (5%). **Au cours de la période 2021-2030, la consommation mondiale de viande de volaille devrait monter à 152 Mt, soit 52% du surcroît de la consommation de viande.**
La consommation de viande par habitant augmente de façon inversement proportionnelle au revenu (préoccupations éthiques, BEA et santé).
La **productivité** des cheptels animaux a continué **à progresser** au cours des 10 dernières années, de 6% pour la volaille. Cela a une conséquence sur les **émissions du secteur de la viande** dont les **5% de croissance** prévue seront **nettement inférieures** pour 2030 à celle de la **production de la viande**. Les raisons : progression de la part de la volaille dans la production de viande, initiatives nationales pour limiter les émissions de carbone et hausse de productivité. C'est en Afrique que les émissions de GES liées à la production de viande croîtront plus fortement.
En 2020, les principaux importateurs ont été l'ensemble de la Chine et Hong-Kong (14% des volumes), suivis par le Japon (8%), le Mexique (7%) et l'UE (5%). La Russie est aujourd'hui exportatrice nette et a fortement baissé ses importations depuis 2014 (-50%). Depuis le scandale « carne Fraca » au Brésil entre 2016 et 2020, les importations européennes du Brésil sont passées de 54% en 2016 à 27% en 2019. Toutefois, un redressement des exportations brésiliennes est mis en évidence en 2022 ; le Brésil n'étant en plus pas touché par la grippe aviaire.
Suite aux mesures de confinement prises dès mars 2020, le secteur de la volaille a, semble-t-il, été le plus impacté par les mesures de fermeture **en raison de sa dépendance au secteur RHD** (25 à 50% des flux échangés dans le monde d'après Rabobank).
En 2022, les projections annoncent une progression mondiale du marché de la volaille de 1% (Source : ITAVI via USDA), mais le **continent européen** connaîtra une **baisse de la production** due à la propagation de la grippe aviaire et le ralentissement de la demande à l'export.

Chiffres clés UE

Au niveau européen (UE 27), la croissance de la production reste contrastée entre Etats-Membres. Elle est avant tout portée par la **Pologne**, **l'Italie** et **la Hongrie**.

Depuis la fin de l'année 2020, la situation de la filière avicole européenne, déjà fragilisée par le COVID et la hausse des coûts des matières premières, reste tendue. L'offre a été mesurée sur le deuxième semestre 2021, suite à la fermeture de certains marchés à l'export (Philippines, Chine, Hong-Kong) et l'élimination de cheptels due à la grippe aviaire (notamment Pologne). A cela s'ajoute l'allongement des vides sanitaires ayant impacté les disponibilités en viande et une offre limitée sur le deuxième semestre 2021.

En 2021, les filières avicoles ont fait face à une forte propagation du virus de la grippe aviaire (surtout Pologne et France). En y ajoutant la reprise tardive du débouché de la RHD et la flambée du coût des matières premières, le marché est resté tendu. Par contre, les USA et le Brésil ont connu une progression dynamique de la demande, au niveau intérieur et à l'export (Moyen-Orient pour le Brésil et Mexique et Philippines pour les USA). En poulets, la baisse estimée est de 2,5%, à 83% expliquée par la contraction de la production en Pologne et aux Pays-Bas. Pour ces derniers, la raison repose sur l'engagement des acteurs de la filière dans la production de poulet sous le cahier des charges Beter leven limitant les densités en élevage avec une durée d'élevage plus longue.

La production reste concentrée dans quelques pays (2020) : Pologne (19,1%), France (12,5%), Allemagne (12,8%), Espagne (12,4%), Italie (10%) et Pays Bas (4,4%).

Sur 10 ans (entre 2010 et 2020), la production de viande de volailles de l'UE27 a cru de 3% par an, sous l'impulsion de la Pologne (la production a doublé sur cette même période). La progression a été aussi très dynamique en Espagne (+27%), Hongrie (+36%), et Italie (+18%).

En 2021, l'UE a été caractérisée par des importations en forte baisse et des exportations en recul, et un solde de viande et de préparations de volailles qui s'améliore en valeur de manière significative par rapport à 2019. On se rend compte que par la sortie du RU de l'UE, le solde commercial en valeur de l'UE est devenu excédentaire, révélant ainsi la part prépondérante des importations du RU dans les importations communautaires de viandes de volailles (102,7 Mt) ; les exportations reprendront également de la hauteur, +4% et 14,1 Mt. Dans l'UE, une hausse de production marginale est annoncée (coût énergétique et grippe aviaire). Les exportations UE resteront pénalisées par une faible croissance de la production.

Chiffres clés Belgique et Wallonie

PRODUCTION

Le marché **belge** du poulet standard reste sur une dynamique forte avec un taux d'autosuffisance de 228% en 2021 (voir graphe ci-dessous).

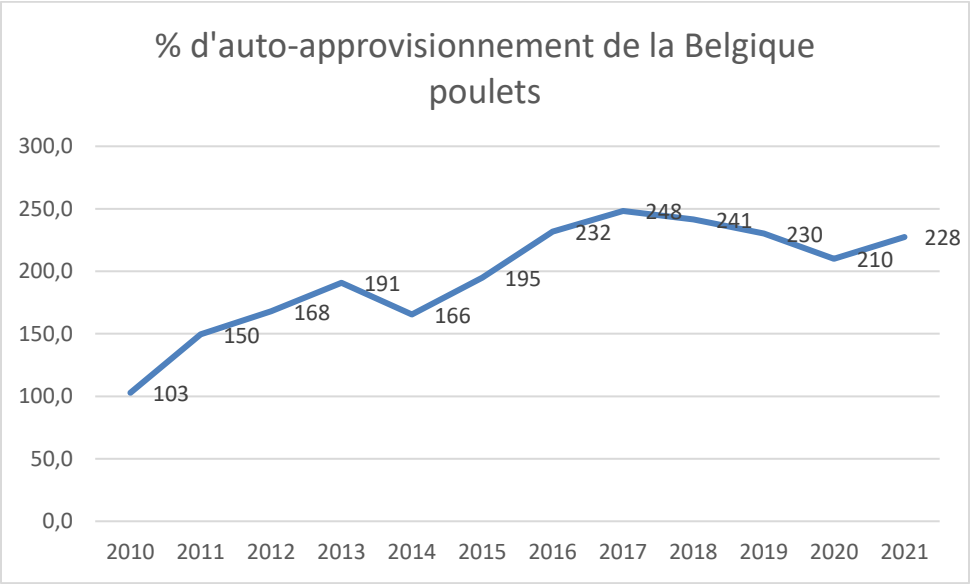

<u>Evolution de la production de poulets de chair depuis 2001 en nombre de places (Belgique, Flandre, Wallonie)</u>

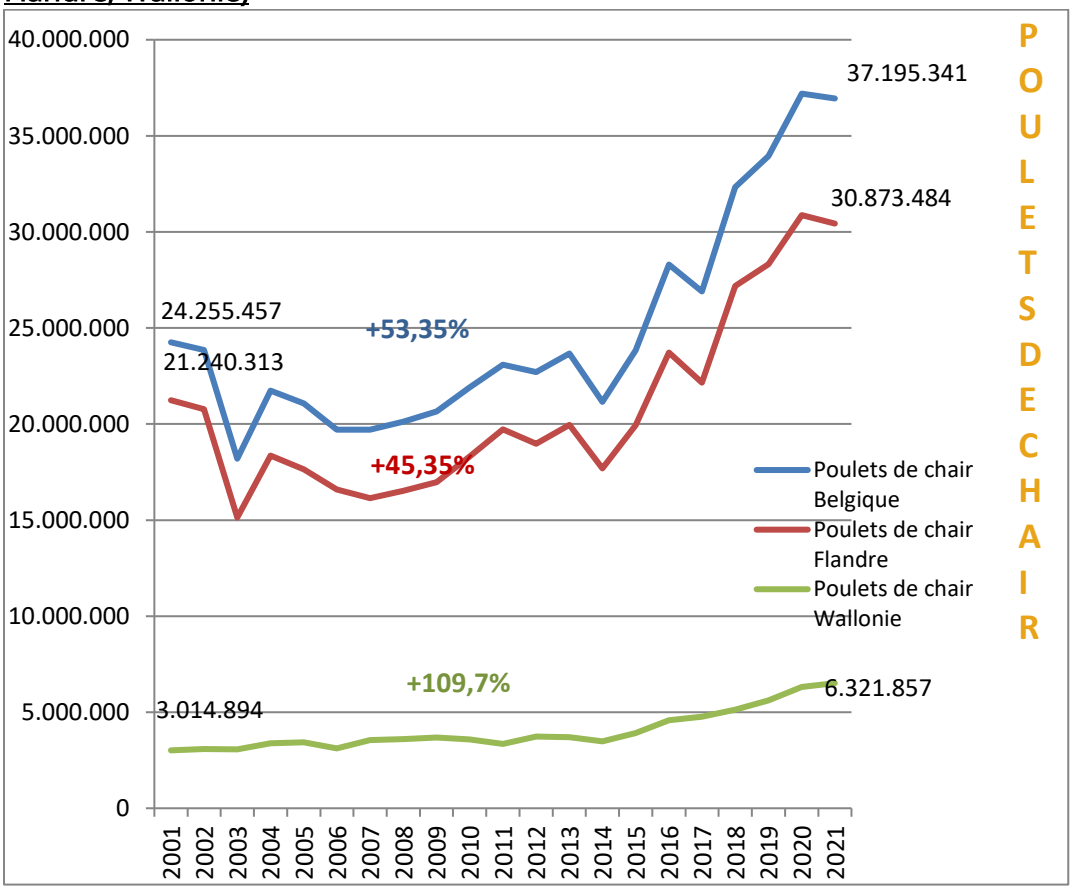

En **Wallonie**, la production de poulets représente aujourd'hui 18% de la production belge et est en progression continue depuis le début des années 90. En 20 ans, la production a plus que doublé (se référer au graphique ci-dessus « Evolution de la production de poulets de chair depuis 2001 en nombre de places). Les poulets alternatifs sous filières organisées constituent 25% de la

production wallonne de poulets, alors que ce modèle a été amorcé début des années 2000.
La répartition des élevages se fait comme suit :

- **Poulet standard :** de l'ordre de 125 élevages, dont 57 exploitations avicoles en classe 1 (2021), soumises à la directive sur les émissions industrielles (IED), dont :
- 79% en poulet de chair,
- 16% en poules pondeuses,
- 5% en poules reproductrices et poulettes.
- **Poulets alternatifs** : entre 7 et 8 millions de poussins mis en place/an par le couvoir installé en Wallonie
- Poulet Bio (2 filières) : l'une de l'ordre de 2,5 millions de poulets par an et 75 éleveurs ; l'autre de l'ordre de 2 millions de poulets par an et 60-65 éleveurs. A côté de ces deux filières organisées, une quinzaine d'éleveurs indépendants sont recensés en 2021, soit de l'ordre de 12 000 poulets vendus *(source :BioWallonie)*
- Poulet sortant à l'extérieur (2 filières) : l'une de près de 2,5 millions de poulets par an et près de 30 éleveurs ; l'autre de 750 000 poulets par an et un peu plus de 20 éleveurs.

15 éleveurs multiplicateurs sont en activité, dont 5 pour le couvoir l'œuf d'Or (production d'œufs à couver pour les filières de poulets alternatifs/différenciés).

On peut estimer la production de poulets standards à plus de 27 millions par an et la production de poulets alternatifs/différenciés entre 7 et 8 millions.

Au total, une progression de +- 70 nouveaux éleveurs et 2 millions de poulets alternatifs, soit 1/3 en plus, est établie par rapport au plan 2018. Par contre, le nombre d'éleveurs de poulets standards était surestimé en 2018.

ECHANGES COMMERCIAUX Belgique-WALLONIE

La balance commerciale **belge** reste positive et a même cru en 2020 avec un peu plus de 260 000 tonnes (=227,2 millions d'euros en 2020 et 313 millions d'euros en 2021). Les 4 premiers pays qui importent le plus de volumes de poulets congelés de Belgique sont par ordre décroissant :

- la France (44% en valeur),
- les Pays-Bas (22% en valeur),
- l'Allemagne (9,5% en valeur),
- le Royaume-Uni (8,5% en valeur).

En **Wallonie**, en coqs et poules, les exportations s'élèvent à un peu plus de 60 millions d'euros. Les 3 premiers pays d'exportation sont en valeur :

- le Royaume-Uni (37.25%),
- la France (30.74%),
- les Pays-Bas (25.33%).

Au niveau des importations de volailles fermières Label Rouge (LR) et Bio françaises, la Belgique reste le premier importateur, après l'Allemagne. Les deux pays constituent la moitié des volumes

exportés par la France. La Belgique a importé 2 000 tonnes de LR en 2020 ou 1,3 millions de volailles estimés (+13% ./. 2019) et 400 tonnes de Bio ou 270 000 volailles estimées (+8%).

CONSOMMATION

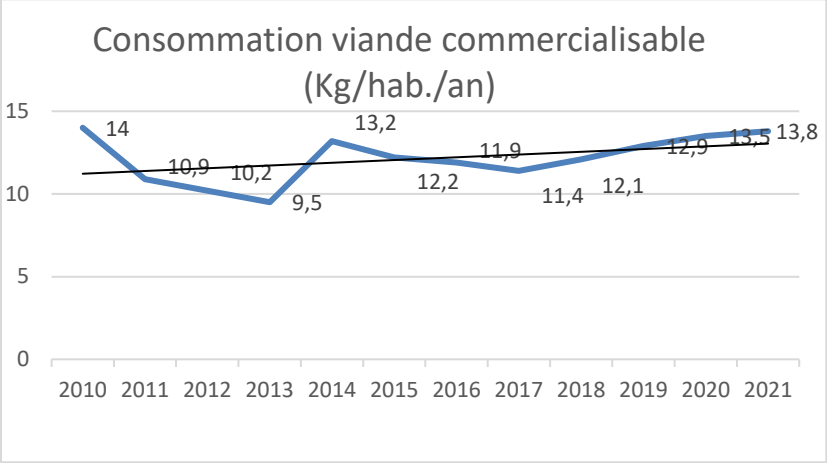

Selon Statbel, en 2021 la viande de volaille représente 19,2% de la consommation de viande, après la viande de porc (51,5%) et devant la viande de bœuf (18,8%). En 2021, la consommation de viande de volaille a continué à progresser légèrement (voir graphe ci-dessus).
En 2020, suite au coronavirus entraînant une consommation plus importante à domicile, les achats des ménages en produits frais pour la consommation à la maison ont augmenté de 9% par rapport en 2019. L'augmentation est encore plus nette pour la volaille : +14% en volume et +15% en valeur, avec 9,1 kg/hab./an (+16%). 95% des Belges achètent du poulet et procèdent à cet acte d'achat en moyenne 20 fois par an. Ces chiffres ont été à la hausse en 2020. Les dépenses ont augmenté de 15% avec 86 euros/hab./an.

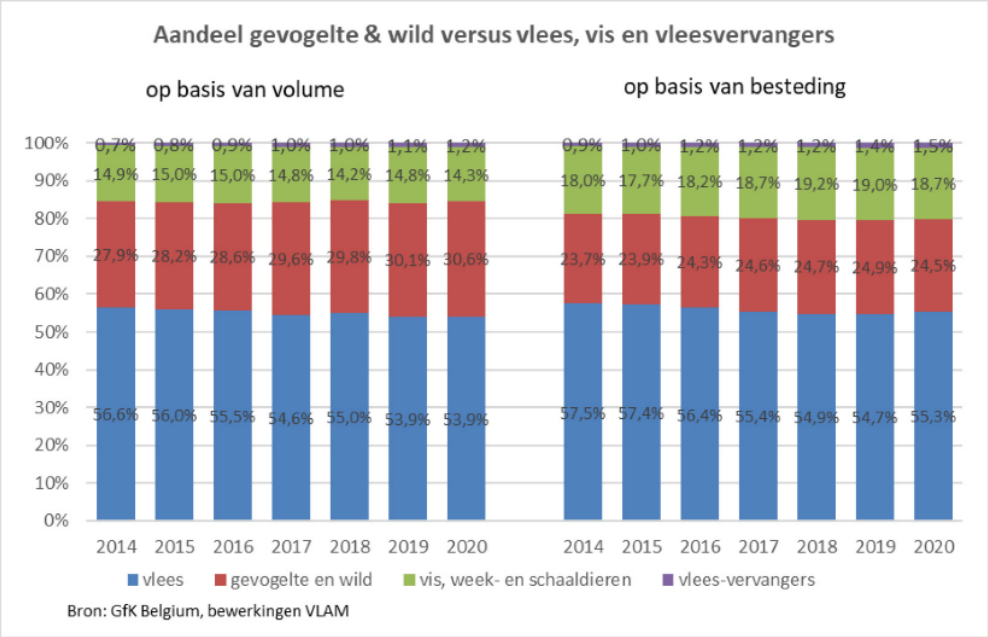

L'intérêt pour les volailles biologiques a cru en 2020, mais comme le même effet s'est ressenti pour les produits non-Bio, la part des poulets biologiques est restée la même.

La part des volumes achetés en volailles et gibier à l'intérieur des viandes, mollusques/crustacés et substituts de la viande a augmenté et s'est élevée à 31% en 2020 (25% en valeur) (voir graphe ci-avant). La part des substituts de la viande s'élève à 1.2% seulement mais est en croissance.

La part des poulets frais entiers est passée de 22% dans les rayons en 2008 à 12% en 2020 ; la même tendance est observée pour les poulets congelés (9%). **78%** des poulets achetés sont sous la forme de **volailles découpées** et **élaborées**. Il y a 10 ans, cette part était de 2/3. Les poules à bouillir ont pratiquement disparu des rayons (0.4%).
Le DIS1 (hypermarchés et supermarchés classiques comme Carrefour, Colruyt et Delhaize) détient la part du marché la plus élevée avec 36%, mais est suivie de près par le Hard discount (Aldi et Lidl) qui croît (33%). Les supermarchés de proximité sont à 14%. Les plus grands perdants sont les magasins spécialisés (boucheries) ; de 19% en 2008, ils arrivent à 9% en 2019, avec une petite hausse en 2020 (10%) (voir graphe ci-dessous).

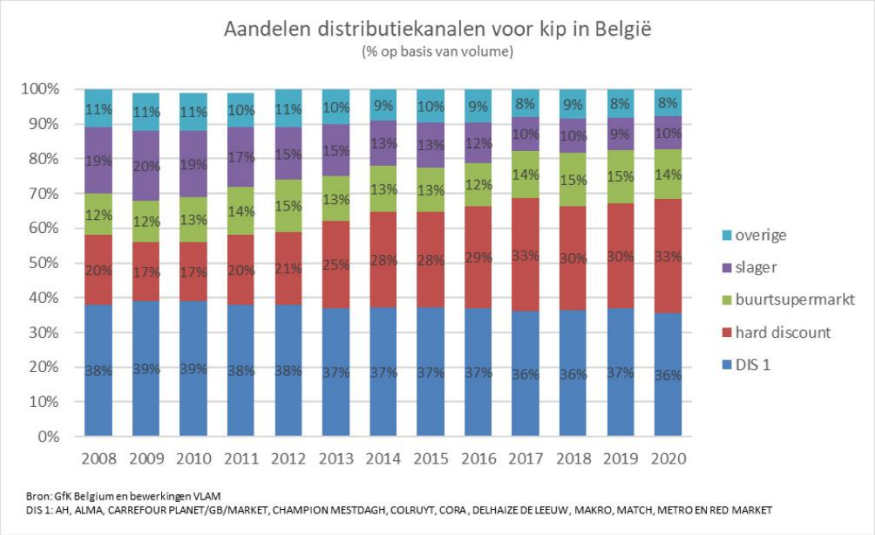

ABATTAGE-TRANSFORMATION-COMMERCIALISATION

Au niveau de l'industrie **européenne** de la volaille (2020), le groupe Plukon, très présent en Belgique (426 millions de têtes abattues par an), et qui, en Wallonie, fait tourner l'abattoir de Mouscron (et Maasmechelen en Flandre), se situe en 4ème place des entreprises actives dans la transformation de la volailles de chair (1.= groupe français LDC, 2.= 2 Sisters Food Group/UK, 3. MHP -Ukraine qui était en 7ème place en 2019).
En Belgique (2021), 21 abattoirs sont recensés être en activité, dont 38% au-delà d'une capacité de plus de 10 millions de poulets/an et 33%, inférieure à 100 000 poulets/an. Pour le traitement des poules à bouillir, 5 abattoirs sont identifiés, tous en Flandre.
Côté Wallonie, 8 abattoirs agréés sont comptabilisés :

1. Plukon à Mouscron (>50 millions de volailles/an)
2. Ardenne Volaille à Bertrix (>2,5 millions/an)
3. Moulin de la Hunelle à Pipaix (> 100 000/an, mais en nette diminution en 2022)
4. Abattoir Aviferm à Erbisoeil (> 100 000/an)
5. Petit Abattoir Coopératif (PAC) à Rhisnes (<100 000/an)
6. Les Poulets de Saint-André près de Herve (<100 000/an)

7. La ferme de la Sauvenière (abattoir à la ferme de canards à foie gras ; < 10 000/an)
8. Le Pigeonneau des Collines à Saint-Sauveur (abattoir à la ferme de pigeons de chair)

Les 4 derniers abattoirs cités sont nouveaux par rapport l'état des lieux réalisé pour le plan de développement de 2018. L'abattoir Aviferm qui était sous autorisation avant 2018 est passé en agrément.
Au niveau de l'industrie de la transformation et de la conservation de la viande de volaille (2021), 310 postes d'unité de travail sont recensés en Wallonie (+58% en 8 ans), soit 11% des emplois belges dans ce secteur. La Wallonie représente également 12% de la masse salariale (10 millions d'euros). 8 employeurs sont actifs (=14% du nombre d'employeurs belges).

2.2. LES ŒUFS

Chiffres clés échelle mondiale, UE et belge

PRODUCTION

Au niveau mondial, la production a connu une croissance impressionnante depuis 10 ans. Selon la FAO, la production serait passée de 61.7 millions de tonnes en 2008 à 76.7 millions en 2018 (+24% en 10 ans) (voir graphe ci-dessous, source : IEC/International Egg Fondation).

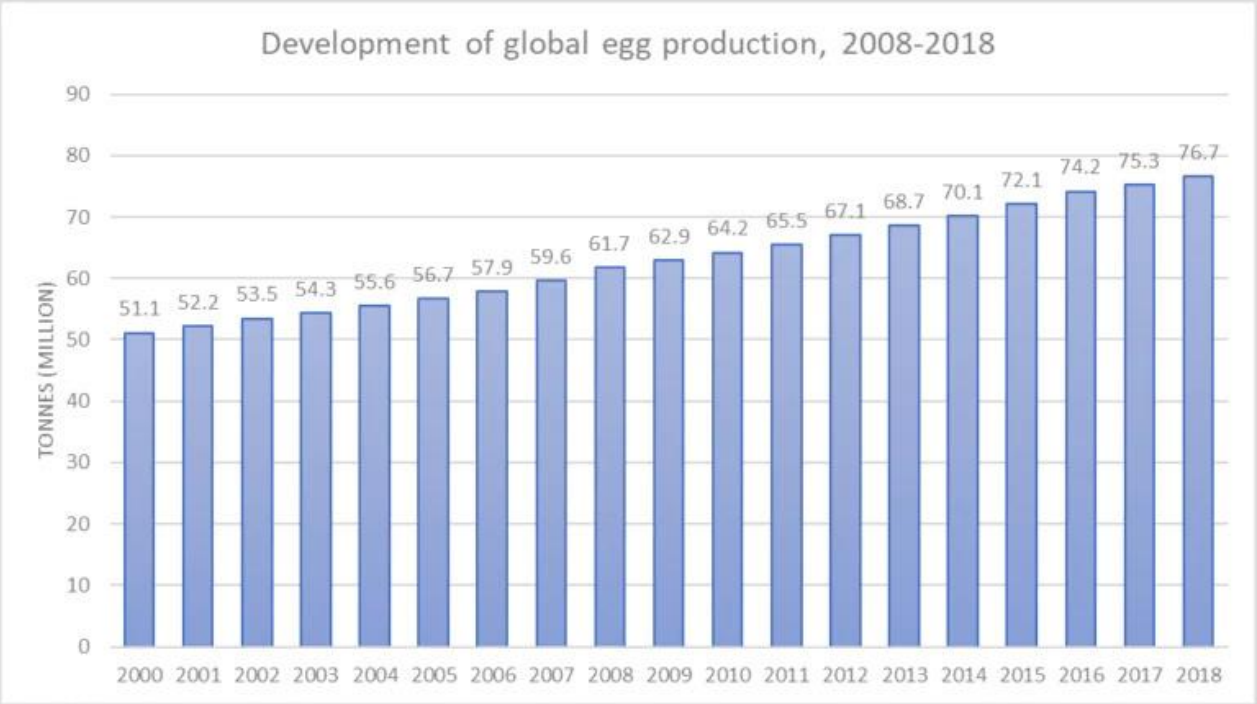

L'UE (2020) est le 3ème plus grand producteur d'œufs dans le monde (9,4%), après la Chine (33%) et le continent américain comprenant l'Amérique latiné et l'Amérique du Nord (21%) (voir graphe ci-dessous). La Belgique arrive en 8ème position au niveau européen du cheptel de pondeuses (2,9%), après la France et l'Allemagne (14%), l'Italie (12%), l'Espagne (12%), les Pays-Bas (10%) et la Pologne (9%). La production d'œufs de consommation a été de 6,4 Mt, soit 105 milliards d'œufs (+1.8%). Cette hausse s'expliquerait par la crise sanitaire et la fermeture des débouchés comme la Restauration Hors Domicile (RHD).

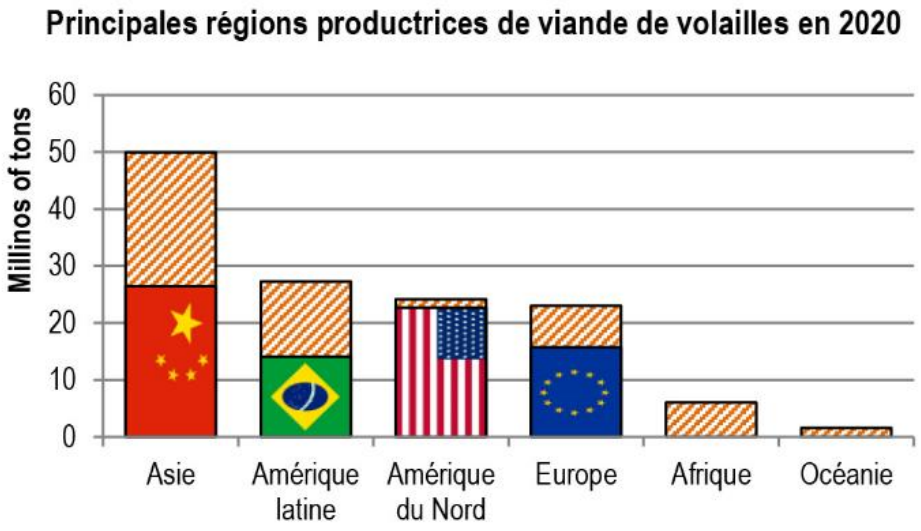

Source : ITAVI d'après perspectives FAO

La répartition belge selon les modes d'élevage est la suivante : 36.2% cages enrichies, 42.8% sol, 13.5% plein air, 7.4% Bio. L'exportation d'œufs de consommation de la Belgique s'est effectuée à 90% sur le Luxembourg en 2021, mais la Belgique est pratiquement à l'équilibre au niveau autosuffisance (estimations SOCOPRO d'après les données du VLAM).
Comme l'œuf constitue un aliment de base, de nombreux pays sont autosuffisants. Seulement 1.6% de la production mondiale d'œufs est échangée (hors échanges intra-UE). Le commerce d'ovoproduits est lié à l'équilibre matière des pays. Certains sont surconsommateurs de jaunes et d'autres, de blancs. Le niveau de développement de l'industrie intervient également dans le commerce mondial. L'essentiel des exportations d'ovoproduits concerne l'UE (51%), les USA (19%) et l'Inde (8%).

CONSOMMATION

Le citoyen UE consomme en moyenne 217 œufs/an. Au niveau mondial, la consommation est estimée à 145 œufs.
Les plus grands consommateurs sont l'Allemagne (1.07 millions de tonnes), la Pologne (421 000 tonnes), la Roumanie (260 000 tonnes), la Hongrie (139 000 tonnes), l'Autriche (119 000 tonnes).

Chiffres clés Wallonie

PRODUCTION

Au niveau du cheptel de poules pondeuses (œufs à couver et œufs de consommation) et poulettes, la Wallonie représentait, en 2021, 14% de la production belge. Pour le cheptel de poules pondeuses de consommation, le chiffre s'élève à 18%. En 20 ans, le cheptel a cru de ¾ (se référer au graphique ci-dessous « Evolution du nombre de poules pondeuses depuis 2001 (Belgique, Flandre, Wallonie) »).
Le nombre d'exploitations de poules pondeuses par modèle de production se répartit comme suit :

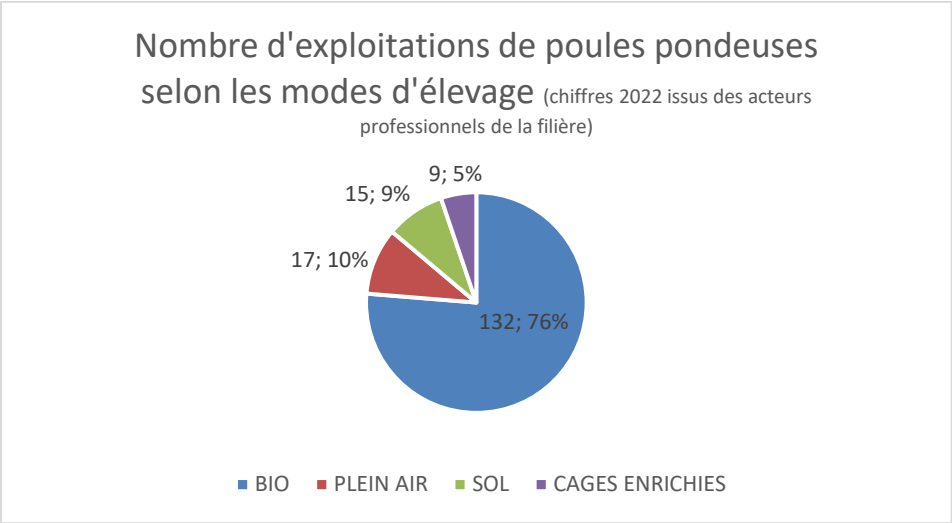

Le nombre de fermes avec des poulaillers Bio a fait plus que quadruplés en 5 ans. Les chiffres de terrain collectés par SOCOPRO indiquent 132 exploitations en 2022.
Le nombre de poules pondeuses selon le mode de production est ventilé comme suit. La Wallonie se démarque par sa forte proportion d'élevages plein air (30% côté wallon et 13,5% côté belge) et Bio (20% côté wallon et 7,4% côté belge).

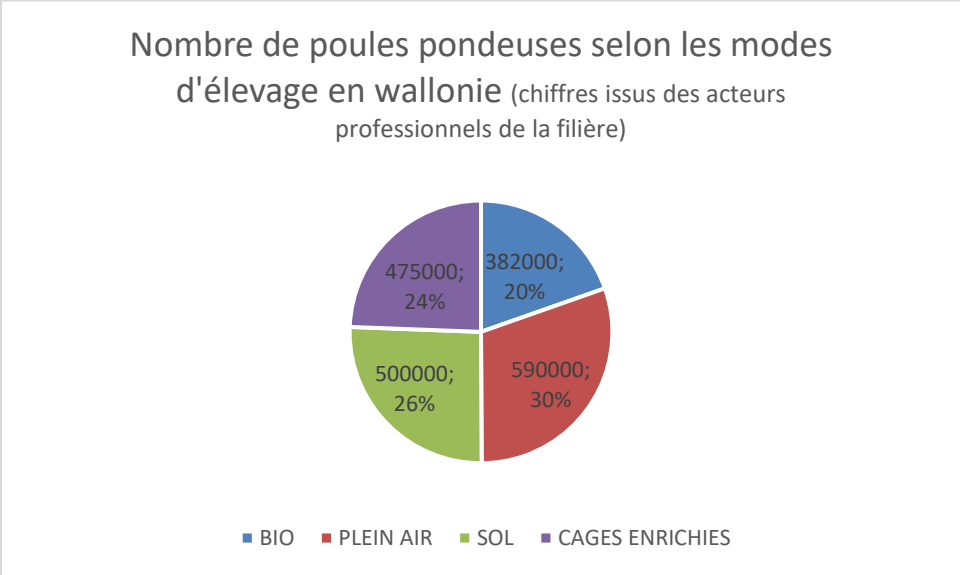

Le premier plan de développement avait estimé la part des pondeuses Bio à 12%, le plein air à 22%, le sol à 23% et la cage enrichie à 43% (chiffres établis pour l'année 2015). La progression vers le Bio et les élevages alternatifs s'est donc bien concrétisée. La production wallonne d'œufs Bio représente 56% de la production belge.
Les fermes Bio sont plus petites avec moins de 3 000 poules en moyenne. Les poulaillers plein air comptabilisent de l'ordre de 35 000 poules, les poulaillers au sol, 33 000 poules et les poulaillers de poules en cages, 53 000 poules.

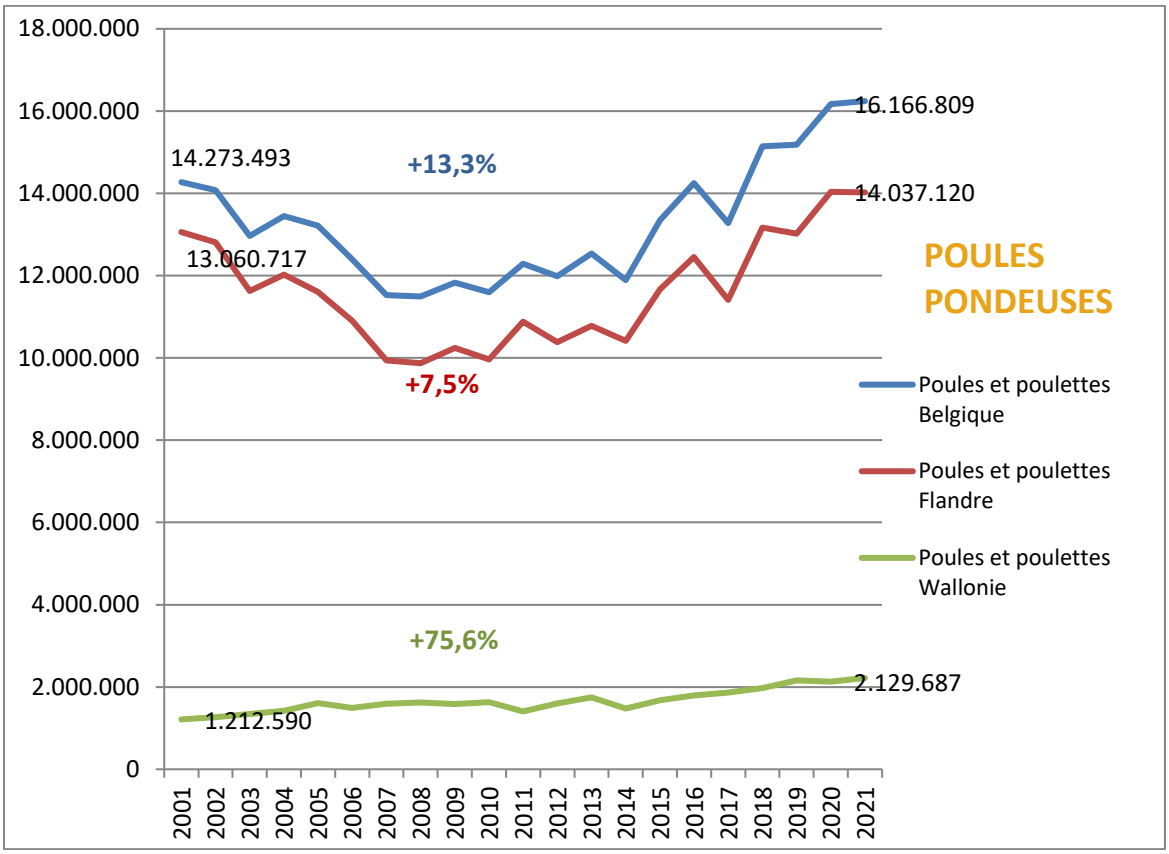

Evolution du nombre de poules pondeuses et de poulettes depuis 2001 (Belgique, Flandre, Wallonie)

CONSOMMATION

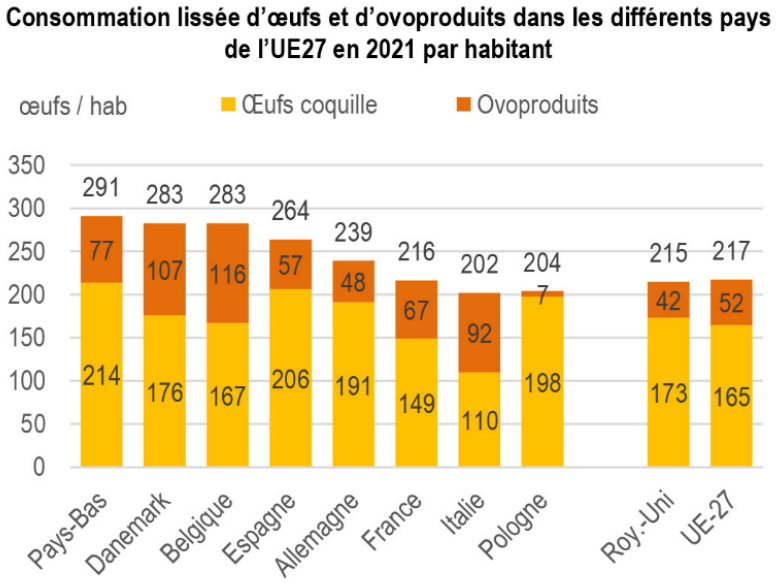

Source : ITAVI d'après IEC, SSP, CIRCABC, sources nationales et Comext

En 2021, le **Belge** a consommé **283 œufs/hab.**, dont 116 d'ovoproduits **(41%)** et vient après les Pays-

Bas (291), premier consommateur EU (voir graphe ci-dessus). La consommation belge a augmenté de 6% en 2021 par rapport à 2020 et de 14.5% par rapport à 2019.

Les estimations établies par SOCOPRO, à partir des chiffres de Statbel 2021, indiquent qu'en **Wallonie** nous consommons 1,75 plus d'œufs que nous n'en produisons.
D'après le VLAM, à partir de l'enquête GFk, en 2021, la consommation belge d'œufs à domicile a augmenté de 9% par rapport à avant crise COVID (73 œufs/hab.= 14 euros). 93% des familles achètent des œufs. Plus de Belges consomment des œufs également par rapport à la période avant COVID. L'œuf Bio gagne du terrain avec 36% d'acheteurs.
Le DIS1, constitué des hypermarchés et supermarchés classiques (53%), suivi du Hardiscount (28%), arrive en tête des magasins (voir graphe ci-dessous). Les petits canaux de distribution comme les producteurs fermiers et les marchés représentent respectivement 2% et 7% des achats.

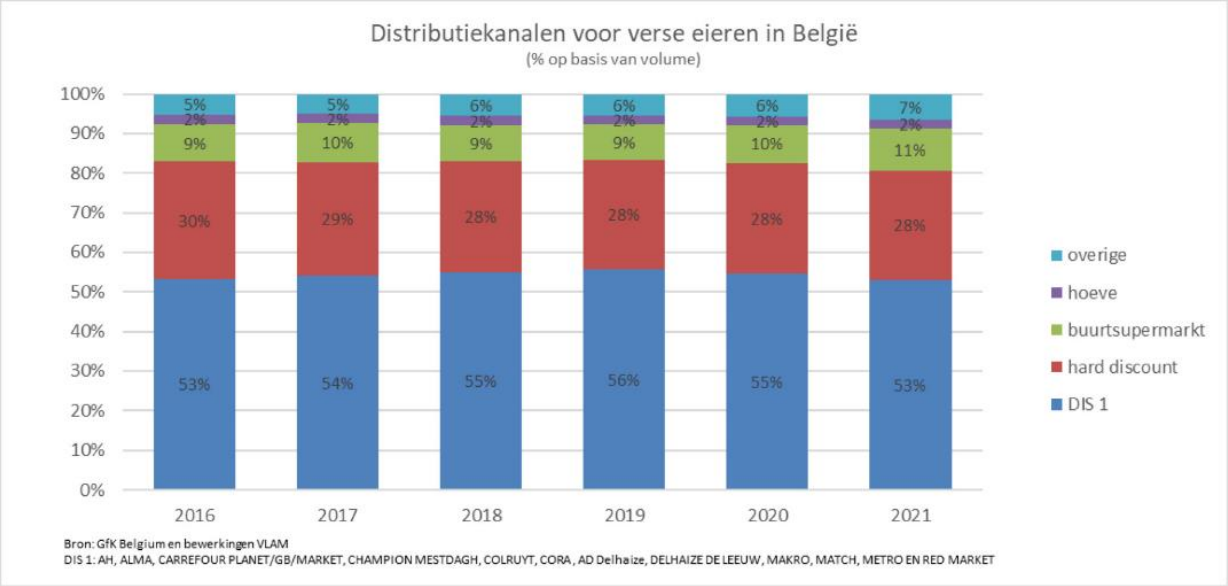

<u>Prix moyen des œufs (échelle Belgique) :</u> 19 cents ; 15 cents œufs au sol, 25 cents œufs plein air et 32 cents œufs Bio.
Au-delà de la consommation domestique qui a connu un croissance importante suite au COVID, on remarque que la pénétration quotidienne (=pourcentage de Belges qui achètent) a augmenté pour l'œuf de consommation (19% 2021 contre 16% en 2017).
Le Bio représente 22% des achats d'œufs contre 18% en 2020, le plein air, 24% (27% en 2020), le sol, 51 % (52% en 2020) et la cage, 3% (4% en 2020).
Selon l'Observatoire de la consommation mis en place par l'APAQ-W (Wallonie-chiffres 2020), le panier d'achat en magasins pour les œufs s'établit à 29,4% pour les achats à la ferme, 22% en grande et moyenne surface (gms), 23% en Hard Discount, 21% en supermarchés locaux, 22% en superettes. Le **volume** des œufs vendus en superettes est proportionnellement très élevé par rapport aux autres catégories de produits.

2.3. LE LAPIN

PRODUCTION

Au niveau mondial, la Chine est le plus grand producteur avec 460 000 tonnes, soit près de la moitié de la production (2019). L'UE est le deuxième producteur avec 195 000 tonnes. Au sein de l'UE, l'Espagne est le premier producteur (+- 50 800 tonnes), devant la France (32 600 tonnes) et l'Italie. Ces trois pays représentent 2/3 de la production totale de l'UE (2020). La production européenne a baissé de 3,9% en 2020. Les importations extra-européennes de l'UE proviennent pour 99% de Chine et passent par le port d'Anvers avant d'être écoulés dans les autres pays européens.

En Belgique, 700 000 animaux sont élevés et représentent 15 entreprises. Deux abattoirs sont actifs en B2B et situés en Flandre. En Wallonie, deux abattoirs tuent à façon de petits lots de lapins (pour des particuliers ou des éleveurs à titre complémentaire). 3 870 tonnes de viande sont exportées. La France, l'Allemagne et les Pays-Bas sont les principaux clients. En 2021, la balance commerciale belge s'est élevée à – 1 716 tonnes.

Les chiffres en Wallonie : environ 2 900 mères (>250 000 lapins élevés), dont 63% chez un des 3 éleveurs professionnels encore en activité. Près de 40% des lapins d'engraissement sont produits en Wallonie. Le plus grand éleveur a déjà toutes ses lapines reproductrices en parcs (combiparc, à la fois maternité et engraissement). Il est le seul à détenir les lapins dans ce mode de logement qui sera obligatoire pour tous les élevages en 2025. Il a de l'ordre de 55 000 lapins d'engraissement en contrat exclusif Beter Leven (label hollandais au niveau du bien-être animal) et écoulé chez le distributeur hollandais Albert Heyn. Malheureusement, son deuxième site d'exploitation, installé dans les Fourons, devra arrêter en 2023, suite aux mesures flamandes de fermeture d'élevages dans les zones reprises en Natura 2000. Delhaize qui se fournit également chez cet éleveur ne pourra plus en obtenir, et les livraisons seront aussi revues à la baisse pour Albert Heyn. Près de la moitié des éleveurs belges hésitent à continuer la production en 2025, étant donné la complexité de l'élevage des femelles en parcs et les coûts d'investissement élevés, sans ajouter les fortes inquiétudes sur le prix des aliments. Par ailleurs, un des éleveurs interrogés cite qu'en logeant les femelles en parcs, il devra diminuer de 20% son nombre de lapines, rendant difficile l'amortissement du bâtiment d'élevage.

Le plan de développement de 2018 avait prévu comme action un lapin prix juste à négocier avec les distributeurs. Cette initiative n'a pu aboutir car la production wallonne n'est pas suffisante pour couvrir le marché des abattoirs livrant en Belgique et aux Pays-Bas.

CONSOMMATION

La **consommation européenne** baisse chaque année. En 2020, on note – 7,3% pour l'Espagne, -2,3% pour la France, - 5,1% pour l'Italie et -2,6% pour le Portugal. Elle s'élève en moyenne à 381 g/hab./an. Les plus grands consommateurs sont l'Espagne (964g), l'Italie (684g) et la Pologne (646g).

En **Belgique**, suite au coronavirus ayant entraîné une augmentation de la consommation à domicile, l'achat de la viande de lapin a progressé en 2020 de 10% par rapport à 2019, plus que le total des produits alimentaires (222 grammes de viande de lapin/hab./an en 2021) (voir graphe ci-dessous). La consommation est néanmoins sur une courbe descendante depuis des années. 17% des familles belges achètent du lapin. Le nombre d'acheteurs s'est réduit de moitié en 20 ans. En moyenne, le Belge achète deux fois par an de la viande de lapin.

Les découpes de lapin constituent 53% des volumes achetés. La viande de lapin est exclusivement achetée en frais.
82% des volumes achetés le sont par des personnes de plus de 50 ans.
La DIS 1 détient 37% des volumes achetés, suivi par les supermarchés de proximité (26%), puis le hard discount (20%). Ces dernières années, les bouchers se positionnent entre 11 et 15% des parts de marché (voir graphe ci-dessous).

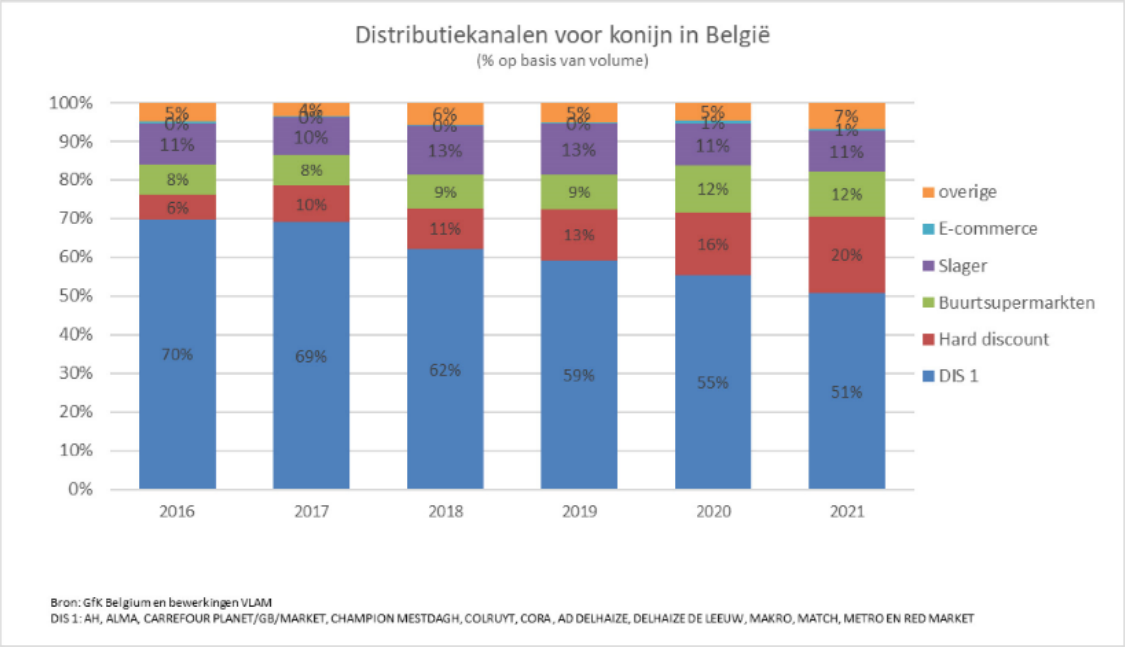

Notons que ces dernières années, les consommateurs mettent davantage leur attention sur une alimentation saine. Le lapin a pour cela une place privilégiée à prendre (haute valeur en protéines, riche en vitamine B12 et B6, fer, sélénium et zinc). C'est une viande maigre avec une composition favorable en acides gras. En plus de la préoccupation santé, le consommateur recherche de plus

en plus un bien-être animal amélioré. La Belgique, dans ce sens, est pionnière au niveau européen, avec l'obligation de loger les animaux en parcs.

2.4. LE CANARD A FOIE GRAS

Au niveau de l'état des lieux du secteur, les données du plan de développement 2018 sont toujours valides. Ce plan actualisé reprendra les derniers chiffres de production en Belgique, ainsi que les actualités fortes de la grippe aviaire de la saison passée et les conséquences qui en découlent (2021-2022).
La production européenne se répartit comme suit (UE = premier producteur mondial à plus de 90%) :

- 72,5% France
- 13,5% Hongrie
- 8,5% Bulgarie
- 2,5% Espagne
- 0,1% Belgique

En 2020, la **Belgique** représentait le deuxième plus grand importateur de foie gras, avec 950 tonnes. C'est moins qu'en 2019 (1265 tonnes) en raison de la crise sanitaire liée au COVID et à la fermeture de l'Horeca.
En Flandre, suite à l'interdiction de l'engraissement des canards, le producteur encore en activité cessera son activité en 2023. Il représentait la moitié de la production belge de foie gras.
En Wallonie, 7 producteurs sont toujours identifiés, tous en circuits courts, et élevant, engraissant, transformant (voir abattant), commercialisant à la ferme. Toutefois, l'épisode de grippe aviaire en France - pays pour lequel la Belgique est complètement dépendante pour l'approvisionnement en canetons (pas de couvoirs en Belgique car trop petits volumes produits pour assurer la rentabilité d'un couvoir) – a décimé une grande partie des reproducteurs de palmipèdes. 70% de canetons en moins sont annoncés pour cette année. Une reprise normale pourrait être attendue seulement en septembre 2023. Les producteurs rencontrent de grandes difficultés pour s'approvisionner en canetons pour le moment. La production en 2022 devrait en conséquence diminuer.
L'enjeu majeur du petit secteur wallon repose toujours sur les pressions grandissantes qui pèsent sur l'interdiction de la production. Des associations activistes détournent leurs actions de lobbying et de communication de la réalité des fermes au travers d'images tronquées, alors que la production wallonne est tout à fait réglementée (arrêté spécifique pour pouvoir engraisser + autorisation européenne pour produire du foie gras), contrôlée par l'AFSCA et par la police du bien-être animal.
Les chiffres en Wallonie : de l'ordre de 24 500 canards élevés et engraissés, soit environ 12,25 tonnes de foie gras.
Les **chiffres de consommation** font état pour la Belgique pour l'année 2020 (2ème consommateur mondial par habitant) de 105 grammes/hab./an après la France (280 grammes) et devant l'Espagne (80 grammes). La Belgique reste le deuxième consommateur de foie gras.

2.5. Synthèse des flux

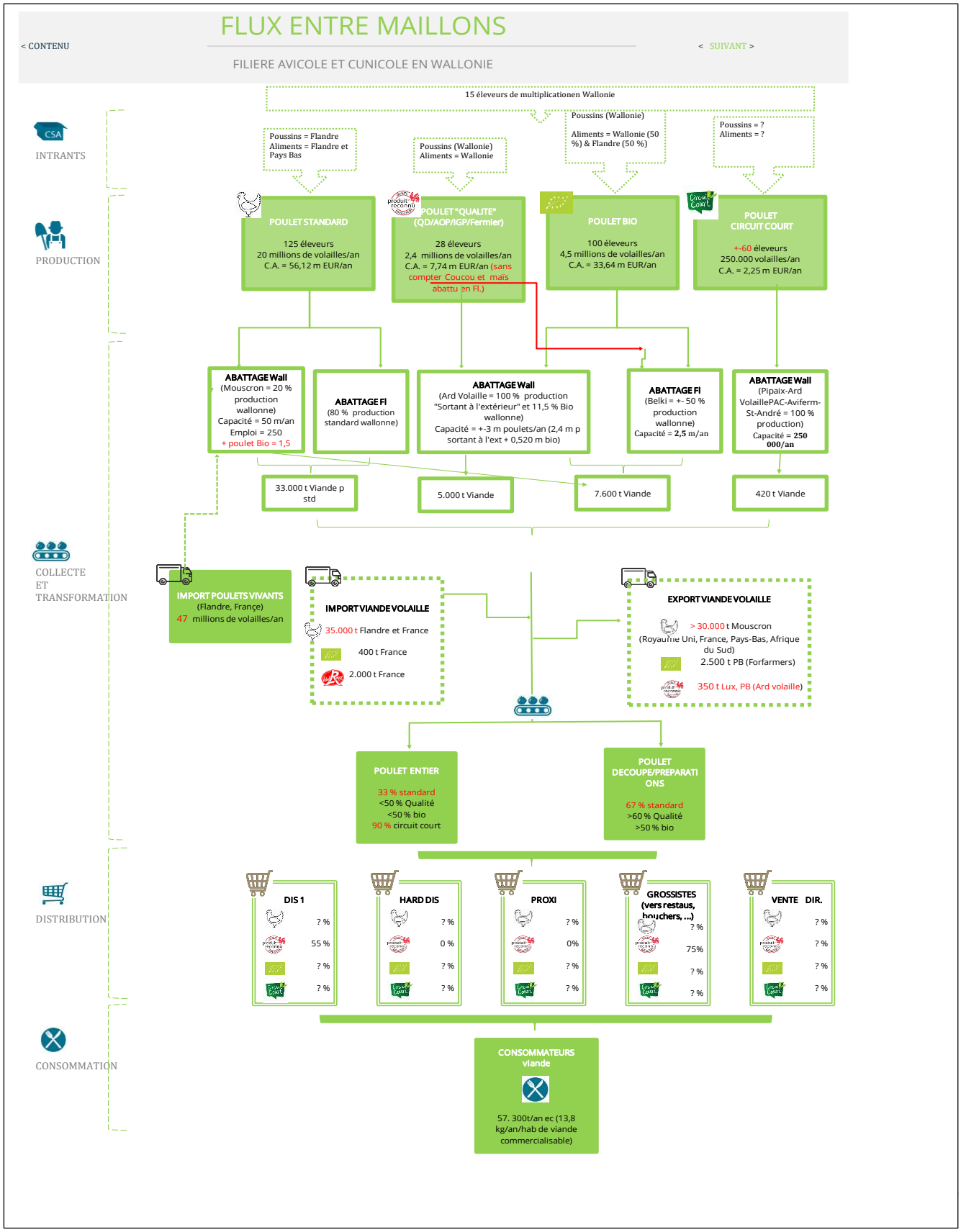

3. La SWOT

ATOUTS	FAIBLESSES
❖ **Globalement :** - Faibles densités d'élevage en Wallonie – Modèle familial – Jeunes éleveurs/parcs de bâtiment s - Modes de production diversifiés et complémentaires/pas de concurrence entre les filières/modes de production - Produits à prix accessibles en standards - Viande appréciée : blanche, maigre, nutritionnellement riche - Règles sanitaires strictes (=avantage pour l'export) – Empreinte écologique favorable au sein des productions animales - Cadre en place sur les Organisations de Producteurs (OP), avec des incitations financières intéressantes	❖ **Globalement** - Manque d'esprit coopératif - Fonds publics réduits pour la promotion, l'encadrement technique et la recherche agronomique et en santé animale, même si des améliorations sont mises en évidence. - Complexité administrative pour la création d'OP + pas de possibilités d'aides pour le financement du personnel/main d'oeuvre - **Pas de filières de transformation (tourteaux) et de cultures rentables pour le développement des cultures protéiques**
❖ **Poulet standard :** Innovations par les éleveurs (énergie, environnement), Indépendance d'esprit – Liaison au sol (froment de la ferme) – Temps de travail réduit – Encadrement par les fournisseurs - Gain génétique > - Indice de consommation<	❖ **Œufs et poulet standard :** - **Marché mondialisé/Maillons amont et aval hors de la Wallonie/**Peu de **maîtrise par les acteurs économiques wallons**/Valeur ajoutée de la filière hors Wallonie - Peu de visibilité des produits issus des élevages wallons
❖ **Œufs** : Aliment de qualité bon marché – Produit de grande consommation – Intérêt comme aliment fonctionnel – Forte segmentation du marché – Encadrement par les fournisseurs	❖ **Œufs :** Produits à faible valeur ajoutée – Investissement financier > par rapport au retour sur investissement – Besoin de main d'œuvre > volaille de chair – Erosion de la demande en œufs coquille au profit des œufs liquides – Pas de valorisation des poules de réforme en Wallonie –

❖ **Volaille alternative :** - **Investissements modérés** et **source de diversification** dans les fermes - Globalement : Animaux rustiques, Conduite d'élevage moins stressante, Temps de travail réduit (chair) - Image positive de la production- image positive du parcours- Qualité organoleptique différenciée - Innovations recherchées par les professionnels - Bio : Rusticité encore plus marquée, élevage plus extensif (force au niveau image) - **Développement de partenaires forts /couvoir et abattoir en Wallonie** - **Normes de commercialisation européennes claires** sur les modes d'élevage en œufs et chair/communication claire au consommateur ❖ **Circuits courts :** - Les volailles (chair, foie gras et œufs) se prêtent facilement à la vente directe et assurent un prix juste aux producteurs. - **Nouvel atelier coopératif** pour la valorisation de produits élaborés locaux (poulets, pommes, œufs) - Développement de coopératives citoyennes (voir Collectif 5C) - Installation d'une cinquantaine de détenteurs en poulaillers mobiles	Méconnaissance/information encore insuffisante sur la qualité nutritionnelle de l'œuf et sur l'étiquetage de l'origine et des modes d'élevage ❖ **Volaille alternative :** - Visibilité inexistante des produits sous cahiers des charges spécifiques QD (mais devrait s'améliorer) - **Peu d'aménagement des parcours extérieurs, même si l'amorce est posée** (impact sur l'environnement, l'image, le BEA, …) (les parcours en poulaillers mobiles sont moins visés par un aménagement car plus petits parcours, sortie des volailles facilitée ainsi que le guidage des animaux dans le parcours) - Coûts de production plus élevés par rapport au Label Rouge et Bio français - Indice de consommation supérieur par rapport au poulet standard - Prix au consommateur plus élevé que celui du poulet standard - Marché de niche encore à ce stade (consommation belge de poulets alternatifs estimées à 8-9% de la consommation totale de poulets) ❖ **Circuits courts :** éleveurs peu visibles, peu identifiés et identifiables - travail supplémentaire par l'éleveur – marché de niche

(Bio et plein air), avec des investissements modérés	
❖ **Canard à foie gras :** Normes de BEA (dont formation obligatoire) et sanitaires élevées/produits sûrs et de qualité – Producteurs artisans/reconnaissance QD – Produit de luxe, attractif – Filière uniquement en circuits courts/image positive de la profession (à faire valoir par rapport à la menace identifiée sur la contrainte éthique du gavage et les menaces des activistes) – Secteur innovant dans la gamme des produits proposés - développement de l'emploi de proximité	❖ **Canard à foie gras :** Très faible volume/très petit secteur – Consommation saisonnière/festive – Temps de travail important pour le producteur (élevage, gavage, (abattage), transformation, commercialisation) – Coûts de production élevés (canetons, aliments, main d'œuvre) - Achat des canetons dépendant des fournisseurs français
❖ **Lapin :** Viande maigre et de haute qualité nutritionnelle (ratio protéines/énergie intéressant + protéines digestibles, faible taux de lipide, mais riche en AGI et AGPI, faible teneur en cholestérol, oméga 3 = 4% des ANC (cuisse), faible ratio n-6/n-3 = 5,9 (conseil : ratio<6 : réel>20 !!), pauvre en Na, riche en P, riche en vitamines B12 et B6, fer, selenium et zinc …)	❖ **Lapin :** Très petit secteur – Pas d'abattoir de plus grande capacité en Wallonie, ni de filière organisée– Temps de travail important pour le producteur – Animaux fragiles au niveau santé, plus encore avec les logements collectifs exigés au niveau belge (seul pays européen ayant légiféré) - Manque de promotion vis-à-vis du consommateur, surtout chez la population plus jeune

OPPORTUNITES	MENACES
❖ **Globalement :** - Avis positif au niveau européen du principe de la vaccination I.A. ; En attente de l'acte délégué autorisant la vaccination pour fin 2022 - Aides à l'investissement (classes 2 et	❖ **Globalement :** - Pression très importante d'un risque accru **d'Influenza Aviaire** avec des conséquences économiques majeures - **Coûts de production explosant** dans les entreprises et chez les éleveurs (énergie,

3) - Produits très sûrs par rapport à toutes les contraintes réglementaires listées dans les menaces ❖ **Volaille standard :** - Marché belge et européen demandeur en produits frais - Marché belge très dynamique - Potentiel auprès d'éleveurs wallons	matières premières, emballages, transports, …) suite aux incertitudes liées à la guerre en Ukraine) - Phénomène Nimby-**pression croissante sur l'obtention des permis d'environnement**/nouveaux permis et renouvellement nécessaire de nombreux permis - **Image négative de la production**, même en Bio et cchs sous régime de qualité - Conséquences de la guerre en Ukraine sur la **rentabilité des élevages et des prix à la hausse aux consommateurs, surtout en volailles alternatives (œufs et chair).** Impacts très lourds aussi sur les entreprises amont et avant (énergie, transport, baisse des ventes) - **Baisse de la consommation Bio et produits de qualité** suite à la conjoncture de guerre. Première fois que la tendance s'inverse en poulets et œufs. **Messages également très négatifs véhiculés aujourd'hui sur le Bio, considéré comme trop cher/produits de luxe.** - Réglementations nombreuses (BEA, environnement, hygiène, …) – charge administrative pesante – **risque de révision de la Directive sur les Emissions industrielles (IED)** avec un changement du seuil en volailles (de 40 000, le seuil pourrait être fixé à +-10 000 volailles (150 UGB définis) - Pression forte sur le BEA : Wallonie et UE avec une nouvelle législation BEA en préparation - Accords internationaux, libre échange avec l'Ukraine (levée des plafonds pour les exportations de l'Ukraine) ❖ **Volaille standard :** Marché mondialisé, peu transparent, sur lequel les éleveurs manquent de maîtrise – Faible maîtrise également sur le prix des matières premières et Volatilité des prix - Instabilité des prix (chair et œufs) ––

sur un poulet BCC (BEA, image consommateurs, management plus facile des élevages, …) ❖ Œufs : - Demande en ovoproduits locaux - Se prêtent bien à la vente directe - Création filière poules de réforme - Révision en cours des normes européennes de commercialisation des volailles : **ouverture possible sur l'obligation du marquage à la ferme** + **suppression de l'obligation de coder les œufs plein air au sol après 16 semaines de confinement** ❖ **Volaille alternative :** - **RHD/relocalisation de l'alimentation ; faire entrer les produits locaux dans les cahiers des charges (œufs et chair)** - **Valorisation en circuits courts des céréales wallonnes et lien fort entre cultures et élevages + relocalisation de l'alimentation par les volailles** - **Opportunité de développer les cultures protéiques suite au contexte de guerre en Ukraine** - Espaces disponibles (plein air) - ADISA : Bonus QD et Bio (enjeu cependant identifié : à maintenir avec la nouvelle PAC) - Nouveau cadre QD et volonté politique de développer la promotion des produits - Belgique : 1er importateur de volailles Label Rouge et Bio (demande du consommateur/ce, avant inflation suite à la guerre en Ukraine)	Taille d'élevage en augmentation – Attaques non objectives quant aux nuisances environnementales– Vitesse de croissance très rapide (chair) impactant l'immunité des animaux/image détériorée ❖ **Œufs :** - Interdiction à terme de l'épointage et de l'élimination des poussins mâles - Fraude au marquage des œufs - Baisse de la consommation pour les œufs Bio, plein air, vu la conjoncture liée à l'inflation des produits consommateurs (mais manque d'œufs en cages enrichies et sol au niveau européen). Le développement de nouveaux élevages doit être mis de côté. ❖ **Volaille alternative :** - Normes de commercialisation européennes en cours de révision (chair)/**risque de voir disparaître les mentions sur les modes d'élevage à étiqueter facultativement ou d'en voir apparaître de nouvelles** - Menace sur le parcours extérieur (Influenza Aviaire) - Bio : **besoin d'un cadre stabilisé et d'une interprétation harmonisée entre pays UE** pour assurer la pérennité des fermes - Dépendance des aides à l'investissement (coûts de production plus élevés qu'en conventionnel) - Coûts de production > Label Rouge et Bio venant concurrencer les volailles alternatives régionales - Porteuses de Campylobacter et risque de législation contraignante sur le court/moyen terme

- Maillons aval et amont présents, filières professionnelles - Développement en filières longues et circuits courts	
❖ **Circuits courts :** - Demande des consommateurs en développement - Demande en ovoproduits locaux - **Installation de 4 nouveaux petits abattoirs agréés (dont 2 à la ferme)** - **Ouverture donnée par l'AFSCA d'élargir le champ commercial des abattoirs à la ferme (sous autorisation)/à confirmer cependant** - **Présence d'un organisme d'accompagnement reconnu pour la vente directe et la transformation à la ferme (Diversiferm)**	❖ **Circuits courts :** - Pas de casseries locales - Antagonisme entre politique régionale et règles sanitaires fédérales - **règles sanitaires pas toujours adaptées aux spécificités du CC** - **Usurpation du terme fermier** (œufs surtout)
❖ **Canard à foie gras :** Potentiel énorme vis-à-vis de la consommation belge - Plus d'une dizaine d'emplois à développer - Pas de concurrence (7 producteurs) – Redéploiement de l'élevage à l'étude par la société UPIGNAC – campagne européenne de promotion du foie gras, dont un volet pour la Belgique (programme de 2 ans : 2021 -2022)	❖ **Canard à foie gras: Enjeu quant au bien-être animal** - Risque d'interdiction de l'engraissement (gavage) – Concurrence France/Bulgarie/Hongrie – **Enjeu fort des épisodes récurrents de grippe aviaire (disponibilité en canetons de France** (70% de canetons en moins cette année 2022), augmentation de la mortalité et diminution de la qualité des produits par l'obligation de confinement) – Manque de moyens financiers pour la promotion - **Pression permanente et publicité parfois mensongère des organisations de défense des animaux- Intrusions dans les élevages par des groupes activistes sans priorité donnée par la justice à ce problème**
❖ **Lapin :** taux d'auto-approvisionnement < 100% - La Belgique est leader dans le logement des lapins en parcs – Maintien de la consommation, voire léger développement	❖ **Lapin :** association de + en + à un animal de compagnie – Pression des abattoirs sur le prix de reprise aux éleveurs - Pression permanente et publicité parfois mensongère des organisations de défense des animaux- **Intrusions des élevages par des groupes activistes sans priorité donnée par la justice**

4. Les changements attendus

- **Poulet émargeant au référentiel du Better Chicken Commitment (BCC) :** on estime à une dizaine de poulaillers en conversion dans l'année qui vient, pour répondre à la demande en produits frais des grandes surfaces. La chaîne de distribution Colruyt, déjà pionnière dans le BCC, vient de lancer un poulet Bien-être, allant au-delà du BCC. En effet, à côté de la lumière naturelle dans les poulaillers, d'une densité animale moins élevée (-40%), d'une croissance plus lente des poulets, de la présence de perchoirs et de substrats à picorer et d'une durée d'élevage un peu plus longue, l'éclosion des œufs se fait dans le poulailler (NestBorn), limitant le stress des poussins au maximum. 17 éleveurs se sont lancés dans ce cahier des charges, soit un peu plus de 30 poulaillers.
- **Poulet standard :** la consommation est en poupe, étant donné qu'il s'agit de produits petits prix, répondant davantage aux besoins des ménages dont le budget est mis à rude épreuve. La production européenne est sous tension, car le marché est très demandeur. Les cas de grippe aviaire sont en extension et sont arrivés plus tôt cette année. Les coûts de production sont très élevés. Les éleveurs ont donc une place importante pour continuer à fournir le marché et doivent être maintenus dans leur activité.
- **Volailles alternatives (Chair et œufs Bio, cahiers des charges de qualité/mentions réservées sur les modes d'élevage) :** la consommation de ces produits est en berne, compte tenu de la conjoncture. Pousser la promotion de ces produits sur le message de consommer local et de qualité, est important. Soutenir les acteurs dans leur maintien et favoriser le maillon transformation en aval de la production, via les coopératives et les outils existants, est prioritaire, si on ne veut pas voir des faillites/arrêts arriver.
- **Œufs issus des poulaillers mobiles :** ceux-ci se développent depuis quelques années de manière significative et le mouvement continue. Ils apportent un juste prix aux éleveurs, qui vendent en direct leurs œufs. Ils ont par contre besoin d'un cadre sanitaire plus adapté à leurs spécificités.
- **Canards à foie gras et lapins :** ces productions sont mises sous tension au niveau des enjeux du bien-être animal. Faire basculer cette pression est prioritaire pour maintenir les producteurs et les produits locaux. Pourtant, en production de foie gras, les éleveurs répondent à une production locale, artisanale et à petite échelle. La Wallonie est la seule région à bénéficier d'un cadre légal pour pouvoir produire. En lapins également, la Belgique est le seul pays européen à s'être doté d'une législation contraignante (lapins en parcs) qui grèvent par ailleurs ses coûts de production.

5. Les enjeux

Les points de préoccupations majeurs, qui soulignent les enjeux importants du secteur, sont liés à la flambée des coûts de production, de l'inflation et de la baisse des achats des produits Bio et sous cahiers des charges de qualité. Dans ce contexte difficile, aucun développement de nouveaux

élevages n'est prévu sur le court terme.
Le secteur fait face également à des enjeux d'ordres multiples :

- Inquiétude très marquée sur le **risque accru de grippe aviaire**, en raison de la circulation intense du virus dans l'avifaune qui n'a pas disparu cette année au niveau européen.
- Besoin de résilience pour faire face aux changements climatiques et **adapter les bâtiments d'élevage (santé animale liée aux chaleurs extrêmes, …),**
- Tensions extrêmement fortes pour **l'obtention des permis** qui freinent et découragent le développement, alors que la demande du marché était bien présente avant la guerre en Ukraine et l'inflation qui en a découlé. Les inquiétudes sont d'autant plus pesantes pour les poulaillers existants. Pour beaucoup, le permis vient à échéance bientôt. La problématique de l'acceptabilité des projets d'élevages est posée. **Trouver des solutions apparaît prioritaire**. Aujourd'hui, même un poulailler de 4 800 poulets est bloqué.
- **Besoin de stabilité** dans les règles de production de **poulets et d'œufs biologiques** et d'une **harmonisation** des règles entre régions et états-membres UE, afin d'éviter les distorsions de concurrence.
- Besoin de soutien plus fort pour répondre aux **besoins de recherche.**
- Besoin de soutenir **l'augmentation de l'autonomie protéique dans l'alimentation des animaux**. Les primes aujourd'hui disponibles sont aujourd'hui insuffisantes pour convaincre les agriculteurs de développer des cultures de protéagineux et oléoprotéagineux. Par ailleurs, on ne dispose pas aujourd'hui de filière de transformation (tourteaux et de cultures rentables).
- Course en avant politique sur le **bien-être animal**, faisant peser de grosses incertitudes sur l'avenir des fermes (canard à foie gras, poulet standard, euthanasie des poussins mâles, épointage des becs, étourdissement des volailles à l'abattoir, …). L'enjeu du bien-être animal, dont une nouvelle législation est en préparation à l'échelle européenne, pèsera sur l'ensemble des espèces avicoles et des modèles de production.
- Besoin de maintenir les **mentions européennes sur les modes d'élevage en poulet de chair et œufs.** Les deux règlements *(589/2008 concernant les normes de commercialisation applicables aux œufs et 543/2008 concernant les normes de commercialisation applicables aux volailles de chair)* sont en cours de révision à l'échelle européenne (échéance prévue fin 2022). En poulet surtout, des changements pourraient être apportés, voire les mentions sur les modes d'élevage supprimées. Ces mentions permettent au consommateur d'être informés sur les modes d'élevage qui ne peuvent être galvanisés par les productions qui ne rentreraient pas dans un cadre strict défini pour les volailles rurales, mais qui étiqueraient frauduleusement dans ce sens.

6. Les fiches actions

Des priorités ont été reprises dans l'introduction de ce plan. Elles ont fortement guidé de nouvelles propositions d'actions.

Les actions nécessaires pour atteindre les changements attendus sont :

- Action 1 – **Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière**
- Action 2 – **Assurer la mobilisation efficace des aides à l'installation et à l'investissement**
- Action 3 – **Concertation et accompagnement des évolutions réglementaires impactant l'installation ou le maintien des élevages**
- Action 4 – **Développement d'un cadre favorable pour le développement à la création de valeur ajoutée post-production**
- Action 5 – **Assurer une recherche et une veille sur des facteurs techniques clefs**
- Action 6 – **Assurer la disponibilité de services techniques d'encadrement**
- Action 7 – **Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »**
- Action 8 – **Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées**

Action 1 – Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière

Cette action était déjà incluse dans le plan de développement 2018 et est maintenue dans ce plan actualisé, car le département DEMNA du SPW, en tant qu'autorité régionale, peut constituer un levier pour faire avancer les lignes pour la filière, conforter la place du secteur dans le paysage agricole régional et mettre le secteur avicole et cunicole en évidence. L'Etat de l'Agriculture Wallonne dressé chaque année par le SPW en serait amélioré.

Niveau de priorité	*Moyen*
Contexte	*Il y a peu de statistiques à jour concernant le secteur avicole et cunicole à l'exception des données collectées à la demande par le Collège des Producteurs. De plus, les données nationales reflètent insuffisamment la réalité du secteur wallon.*
Organisation en charge de piloter l'action	*DG03 – DEMNA*
Acteurs/parties prenantes impliquées	• *Collège des Producteurs* • *Elevéo* • *Abattoirs* • *Opérateurs économiques de filières* • *COMEOS* • *Organisations professionnelles*

Activités concrètes	• *Définir une méthode standard de collecte et d'analyse de données avec les partenaires* • *Réaliser une baseline selon cette méthode* • *Réévaluer les données tous les 3 ans*
Indicateurs de résultats	• *Méthode existe* • *Baseline et rapports triennaux disponibles*
Calendrier prévisionnel	• *Méthode existe et baseline en 2023* • *Rapports triennaux en 2024, 2027, 2030*

Action 2 – assurer l'efficacité des aides à l'installation et à l'investissement

Niveau de priorité	*Élevé*
Contexte	*La production avicole biologique, comme celle sous normes de qualité (régionale ou européenne), doit pouvoir s'ajuster de manière équilibrée à la croissance de la demande du marché dès lors que c'est un axe de valeur ajoutée (économique et sociétale) important de l'aviculture wallonne.* *Faciliter l'installation de nouveaux poulaillers ou l'installation ou le renforcement d'autres acteurs de filières de type PME (pex couvoir, abattoir) dans ces modes de production est important.* *Aider les éleveurs de poules en cages à évoluer vers un autre système de logement aussi.* *Le système d'aides à l'installation et à l'investissement constitue un levier pour stimuler les investissements d'amélioration des infrastructures (environnement et bien-être animal).*
Organisation en charge de piloter l'action	*DGO3*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Collège des Producteurs* *Acteurs de filières* *Organisations professionnelles*
Activités concrètes	*Assurer la concertation entre les acteurs/parties prenantes au niveau :* • *De la prise en compte des majorations sur les aides à développer pour les productions alternatives (Bio et productions en qualité différenciée ou sous cahiers de charges de qualité), dans le cadre de la législation régionale sur les aides à l'installation et l'investissement qui seront mises en place suite à la PAC 2023-2027* • *De la simplification administrative à poursuivre* • *De la réalisation d'une* ***analyse de l'impact de l'arrêt des œufs en cages en 2028 sur le marché de l'industrie****.* • *De leviers pour soutenir l'amélioration des infrastructures d'un point de vue environnemental et bien-être animal* • *De la prise en compte de l'aménagement des parcours extérieurs des volailles dans les mesures d'aides liées aux écorégimes (pex. écorégime 3 maillage écologique)*

Indicateurs de résultats	*Taux de respect des délais de traitement > 100 %* *Boni d'aide acceptés pour les productions alternatives* *Écorégimes éligibles pour l'aménagement des parcours extérieurs des volailles Bio, plein air ou sortant à l'extérieur*
Calendrier prévisionnel	*Dès 2023 avec ajustement permanent aux évolutions et simplifications*

Action 3 – Concertation et accompagnement des évolutions réglementaires impactant l'installation ou le maintien des élevages

Niveau de priorité	*Élevé*
Contexte	*Les différentes filières du secteur sont/seront potentiellement impactées par les éléments règlementaires suivants :* *La directive relative aux Emission industrielles (IED) est en cours de révision à l'échelle européenne. De grands changements pourraient apparaître, notamment la diminution du seuil pour être soumis aux exigences de la directive. Celui-ci pourrait passer de 40 000 à 10 000 volailles et impacterait aussi les volailles alternatives.* *Les volailles élevées en plein air font face à différentes menaces en lien avec la durée des mesures de confinement qui risquent de se renforcer dans les années à venir suite à la pression de l'Influenza Aviaire.* *Une nouvelle législation européenne sur le bien-être animal est en cours de préparation, avec des enjeux forts pour le secteur avicole : interdiction de l'électronarcose par bain d'eau (impossible pour les petits abattoirs), interdiction de l'élimination des poussins mâles, de l'épointage, étiquetage bien-être animal, …* *Une cinquantaine de détenteurs en poulaillers mobiles sont aujourd'hui identifiés en Wallonie. Elevages de petite taille et en circuits très courts, ce modèle de production a besoin d'un cadre sanitaire adapté à ses spécificités.* *Un permis de détention pour les animaux de compagnie a été mis en place. Les volailles achetées par les particuliers sont reprises dans la catégorie des animaux de compagnie. Même s'il a été possible de prolonger la durée de validité du permis en volailles à 1 an, plutôt que 30 jours, l'impact commercial au niveau des éleveurs de pondeuses et les marchands/éleveurs de volailles démarrées sera très important et risque de mettre en péril cette activité.* *L'équilibre entre les 3 pôles de durabilité du secteur (social, environnemental et économique) est parfois insuffisamment respecté dans les évolutions des règlements et de leurs mesures d'accompagnement.*
Organisation en charge de piloter l'action	*DGO3-Direction de la Qualité*
Acteurs/parties prenantes impliquées	• *Organisations professionnelles* • *Collège des Producteurs* • *Elevéo* • *Opérateurs des filières* • *Organes fédéraux* • *Diversiferm* • *Agrilabel* • *CCAB*

	• *ERPA* • *Euro foie Gras*
Activités concrètes	***Le volet concertation de cette action est particulièrement important.*** *Concertation sur la révision de la directive IED, la nouvelle législation européenne relative au BEA, la révision des règlements portant sur les normes de commercialisation en œufs et en volailles de chair* *Mener des campagnes de sensibilisation des communes/régions sur l'élevage dans le cadre des permis d'environnement (DGO3 + Celagri)* *Constituer un cahier des charges générique QD foie gras* *Concertation sur un cadre règlementaire clair et stable en matière de production de foie gras* *Concertation sur un cadre règlementaire clair et réaliste pour la production avicole biologique (Wallonie) et de qualité différenciée (UE)* *Concertation sur un cadre réglementaire adapté aux circuits courts, et en particuliers pour les poulaillers mobiles, les abattoirs, les artisans valorisant des œufs coquille* *Suivi de la problématique de la grippe aviaire (évolution de la vaccination, renforcement de la biosécurité, diffusion d'alertes, maintien de la place du parcours extérieur des volailles, …)* *Concertation sur un cadre réglementaire adapté concernant le permis de détention pour les volailles destinées à la clientèle de particuliers*
Indicateurs de résultats	*Cadre réglementaire favorable, incitatif et réactif*
Calendrier prévisionnel	*2022-2030 avec ajustement aux différents enjeux nouveaux qui apparaîtront durant la période du plan*

Action 4 – Développement d'un cadre favorable pour le développement à la création de valeur ajoutée post-production

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*De plus en plus d'éleveurs tentent de développer eux-mêmes la commercialisation de leurs productions. C'est notamment le cas en production d'œufs. Parvenir à écouler, sans passer par des intermédiaires, jusqu'à 30% des volumes produits, permet de stabiliser les revenus.* *L'installation de poulaillers mobiles que l'on observe depuis quelques années démontre d'autant plus la rentabilité de ces élevages quand on ne dépend pas d'intermédiaires. En volailles de chair alternatives, de plus en plus d'agriculteurs développent à la ferme de petites productions qui doivent passer par un abattoir agréé pour être commercialisées en direct aux consommateurs, restaurants, boucheries, …. Des freins sont cependant observés.* *Afin de générer plus de valeur ajoutée en Wallonie dans les filières du secteur, différents éléments doivent faire l'objet d'attention, soit pour générer un effet levier, soit pour lever des facteurs bloquants.* *Faire entrer les produits locaux dans la Restauration Hors domicile, via l'inscription des produits locaux dans les marchés publics* *Assurer la transition d'une partie des élevages de poulets standards vers le référentiel BCC* *Régler le problème de possibilité de fraude au marquage des œufs plein air*

	et Bio (marquage à la ferme non obligatoire) est toujours à poursuivre. *Assurer une meilleure protection du terme « ferme », « fermier » qui peut être utilisé par n'importe opérateur au titre de marque privée est également toujours à poursuivre. Un projet d'arrêté ministériel a été déposé par la DGO3 en février 2020, suite aux travaux de l'administration, de l'APAQ-W et du Collège des producteurs.* *Maintenir et/ou développer des outils d'abattage de proximité pour les filières en mode de production alternatifs doit continuer à être encouragé. L'encouragement à la création d'abattoirs à la ferme sous autorisation est une action à favoriser, si le cadre sanitaire réglementaire ouvre à la possibilité d'un plus grand champ commercial.* *Développer des structures de casserie face à la demande de plus en plus forte en ovoproduits est toujours une action à reprendre (notamment pour la production régionale de qualité et Bio), afin d'éviter la perte de marchés des éleveurs développant la commercialisation de leurs œufs et/ou leur donner la possibilité de trouver de nouveaux marchés.*
Organisation en charge de piloter l'action	*DGO3-Direction de la Qualité*
Acteurs/parties prenantes impliquées	• *Organisations professionnelles* • *Collège des Producteurs* • *Opérateurs des filières* • *Diversiferm* • *Manger Demain* *Organes fédéraux*
Activités concrètes	*Concertation pour rendre le marquage des œufs à la ferme obligatoire* *Concertation pour protéger l'usage du terme « ferme », « fermier »* *Mobilisation de soutiens publics à l'investissement pour 1 casserie en Wallonie et analyse sur l'opportunité de continuer à développer des structures d'abattage de proximité de taille moyenne à petite (pour les éleveurs en circuits courts et en modes de production alternatifs)* *Soutien aux initiatives locales qui sont en relation avec la valorisation des produits* *Soutien à Diversiferm pour l'accompagnement de nouveaux projets en circuits courts (casserie, abattoirs de proximité agréés, abattoirs à la ferme sous autorisation, poulaillers mobiles, …)*
Indicateurs de résultats	*Marquage des œufs à la ferme rendu obligatoire* *Protection des termes « ferme » et « fermier » obligatoire* *1 casserie d'œufs opérationnelle en Wallonie* *Marchés publics de la RHD intégrant les produits locaux et obligeant une quantité minimale*
Calendrier prévisionnel	*2023-2030*

Action 5 – Assurer une recherche et une veille sur des facteurs techniques clefs

Niveau de priorité	*Moyen*
Contexte	*Que ce soit au niveau des élevages de type standard ou alternatif, les éleveurs visent à améliorer la durabilité de leur production. Malgré la faiblesse actuelle des moyens de recherche en aviculture, il est important*

	que les acteurs de la recherche puissent assurer une veille active sur les travaux menés en Europe en aviculture. *Parallèlement, certains facteurs clefs ont été identifiés comme nécessitant la mobilisation de moyens dédiés à des recherches spécifiques à la Wallonie :* *En volailles standards et alternatives, des efforts en termes d'autonomie protéique sont de plus en plus recherchés.* *En production plein air, et particulièrement en production biologique, le développement des cultures Bio en lien avec les terres de la ferme, ainsi que l'aménagement des parcours, constituent des enjeux importants pour les éleveurs. En matière d'aménagement des parcours, la veille scientifique doit être privilégiée, mais des essais de terrain sont également souhaités par les éleveurs suite à l'enquête réalisée en 2015 sur les besoins de recherche et d'encadrement et les avis remis par la Commission Filière porteuse de ce plan.* *En canards à foie gras, des essais de variétés de maïs adaptées et de qualité pour l'engraissement, ainsi que le développement de modes de production alternatifs au gavage. Pour ce point, il s'agit en effet d'une obligation provenant d'une recommandation du Conseil de l'Europe. L'enjeu de ces recherches sera de répondre à trois critères : le respect du bien-être et de la santé des animaux, la qualité identique du produit, la viabilité économique pour les éleveurs.* *En matière sanitaire, les cas de contamination des poulets de chair par les Campylobacter nécessitent des recherches spécifiques. En pondeuses, la problématique des poux rouges reste d'actualités et la veille scientifique importante.* *La veille scientifique sur les sujets liés au bien-être animal est une priorité (épointage, euthanasie des poussins mâles, logement, lumière naturelle, densités et taille d'élevages, gavage, …).* *De nouvelles thématiques sont ressorties également dans le cadre de l'actualisation du plan :* - *Les alternatives pour faire face aux conséquences du climat* - *Les recherches au niveau de la grippe aviaire (analyse des cas de contaminations (élevages conventionnels/alternatifs), propagation du virus (air, ventilateurs/ extracteurs, transports, …), les négligences en termes de biosécurité, l'efficacité des vaccins, …)* - *Les évolutions identifiées sur la qualité nutritionnelle des œufs, le risque de contaminations par la coquille dans le cas d'ateliers de transformation (boulangeries, boucheries …)* *D'autres thématiques pourront certainement faire l'objet de priorité de recherche durant la période de mise en œuvre du plan.*
Organisation en charge de piloter l'action	*DGO3*
Acteurs/parties prenantes impliquées	• *CRA-W* • *Université de Liège (FMV + GxABT), UCL, Ecole de Saint-Quentin (EPASC)* • *ForFarmers* • *RwDr* • *Certifruit*

	• *Collège des Producteurs* • *BioWallonie* • *Diversiferm*
Activités concrètes	*Mobilisation d'un chercheur à mi-temps sur la veille scientifique en aviculture* *Financement de projets de recherche liés aux thématiques prioritaires dans le cadre des activités des organisations de recherche (CRA-W, appels à projets R&D de la DGO3, mise en place de Centres de Référence et d'Expérimentation (CRE), appels à projets UE)*
Indicateurs de résultats	*Rapports périodiques de veille scientifique transmis aux acteurs de la filière* *Au moins 2 projets de recherche en activité sur le secteur avicole*
Calendrier prévisionnel	*2023-2030*

Action 6 – Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*Une personne d'Elevéo est en charge de l'encadrement technique des éleveurs ; le taux d'encadrement est nettement inférieur à la plupart des espèces animales. Un encadrement privé de qualité existe au sein des différentes filières existantes. Toutefois certains sujets font l'objet d'un nécessaire encadrement neutre :* • *Renouvellement des permis : de nombreux permis arrivent en effet à échéance* • *Accompagnement et facilitation des élevages en transition vers le BCC* • *Lutte contre l'antibiorésistance : encourager les éleveurs à s'inscrire dans la démarche, en appuyant les travaux et mesures prises à l'échelle fédérale* • *Gestion des poux rouges* • *Organisation de la formation des producteurs de canards à foie gras (obligation selon l'Arrêté Royal du 25 avril 1994, modifié par l'Arrêté Royal du 8 décembre 2010)* ; • *Organisation de la formation BEA pour les éleveurs de poulets standards (obligation selon la Directive 2007/43/CE du Conseil du 28 juin 2007 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande et l'Arrêté royal du 13 juin 2010 fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande)* • *Soutien au développement des productions différenciées (Bio, QD, Produits de qualité) - moins standardisées, certaines questions techniques liées à ces modes de production nécessitent un encadrement technique pointu* • *Veille technique nationale et européenne*
Organisation en charge de piloter l'action	*Elevéo*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Collège des Producteurs* *BioWallonie* *Centre d'Economie Rurale (CER)*
Activités concrètes	*Suivi et veille technique* *Vulgarisation et diffusion d'informations, dont la valorisation des résultats des projets de recherche et de la veille scientifique en lien avec les sujets polémiques (BEA, sanitaire) au niveau de Celagri* *Liens avec la recherche sur les questions techniques* *Conseils individuels sur l'exploitation et à distance, organisation de formations techniques* *Accompagnement des éleveurs dans leur procédure de renouvellement des permis.*
Indicateurs de résultats	*10 % des éleveurs faisant appel à un service conseil individuel au minimum 1 fois par an* *Taux de couverture de l'information généraliste > 50 % des éleveurs*
Calendrier prévisionnel	*2023-2030*

Action 7 – Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*Au-delà de la réussite individuelle de chaque acteur, le développement des différentes filières liées au secteur nécessitera de canaliser les volontarismes et de favoriser la confiance entre les acteurs. Cela passe par des activités d'animation et de mise en relation des acteurs qui doivent favoriser une concurrence constructive entre les initiatives de filière, ainsi qu'un bon équilibre entre le développement de l'offre et la réalité de la demande.* *A noter que par rapport au précédent plan et suite au plan de relance pour la Wallonie, une interface producteurs-distributeurs a été mise en place aux Services Opérationnels du Collège des Producteurs. Cette interface fait le lien entre les producteurs et les distributeurs, en facilitant les contacts, dans le cadre d'un prix juste pour les producteurs.*
Organisation en charge de piloter l'action	*Collège des Producteurs*
Acteurs/parties prenantes impliquées	• *Producteurs* • *Opérateurs de filières* • *Fabricants aliments* • *Couvoirs* • *Abattoirs* • *Distribution* • *Importateurs* • *Biowallonie* • *Elevéo* • *Agrilabel*
Activités concrètes	*Suivi et veille commerciale généraliste* *Suivi technico-économique généraliste sur toutes les espèces et modèles de production.* *Accompagner les demandes éventuelles de mise en place d'organisations de producteurs, dont l'OP Œufs de Pâturages en poulaillers mobiles initiée cet été.* *Mise en relation et amélioration de la connaissance des besoins des maillons aval et amont de la production* *Appui à l'établissement de Cahiers des charges, modèles de contrats et dossiers de reconnaissance officielle aux filières qui le demandent (notamment local, prix juste et évolution des modes de production en modèle standard)*
Indicateurs de résultats	*Satisfaction des acteurs vis-à-vis des réponses à leurs enjeux de filière > 50 %*
Calendrier prévisionnel	*2023-2030*

Action 8 – Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées

Niveau de priorité	*Elevé*
Contexte	*Le CdP rend annuellement un avis sur les actions de promotion de l'année écoulée et sur les actions prévues l'année suivante, suite à l'inscription*

	officielle de cette mission au niveau du Code wallon de l'Agriculture et de l'Horticulture. *Le fonds de promotion aviculture de l'APAQw est à ce jour très faible alors que le secteur a toujours été jusqu'à ce jour en développement et a garanti une amélioration des revenus dans les fermes. Depuis la guerre en Ukraine et l'impact sur les coûts de production et l'inflation des ménages, les produits Bio et sous cahiers des charges de qualité souffrent énormément (baisse de la consommation de l'ordre de 25%). Les moyens actuellement mis en œuvre n'ont pas permis de répondre suffisamment aux enjeux liés à certains points de communication clefs vis-à-vis du grand public :* • *Renforcer les axes de communication sur les produits locaux et Bio/qualitatifs, pour renverser dans l'esprit du consommateur la perception de produits de luxe inaccessibles pour le moment étant donné le budget des ménages* • *Améliorations continues des conditions d'élevage* • *Augmentation et canalisation de la demande pour les volailles issues de modes de production alternatives wallonnes (en faisant connaître à l'intérieur et en dehors de la région la force de la Wallonie dans le développement des productions alternatives)* • *Rééquilibrage de la communication des lobbys anti-gavage* • *Promotion des œufs locaux couplée à celle de la qualité nutritionnelle des œufs* • *Promouvoir le lapin belge qui bénéficie d'un haut niveau de bien-être et d'une qualité diététique et nutritionnelle reconnue*
Organisation en charge de piloter l'action	*APAQw*
Acteurs/parties prenantes impliquées	*Filières reconnues* *Distributeurs* *Autres secteurs viandes* *Collège des Producteurs* *Biowallonie*
Activités concrètes	*Mobiliser des actions au travers de programmes transversaux de promotion (programmes transversaux viande et programmes multiproduits)* *Développer une stratégie spécifique faisant connaître sur le marché intérieur et extérieur la force de la Wallonie dans le développement des productions alternatives* *Poursuivre les efforts de réactivité menés en cas de crises ou en périodes sensibles (ex foie gras fin 2016 et étiquetage différencié des œufs en 2017, 2021, 2022)* *Mise en avant des initiatives de filières de qualité (d'autant plus importante pour éviter le risque de confusion entre produits issus de ces filières et les cahiers des charges du Better Chicken Commitment à l'origine d'un poulet standard +). En particulier, l'importance d'assurer une communication distincte et spécifique pour les œufs et le poulet Bio est relevé ;*
Indicateurs de résultats	*Avis du Collège rendu chaque année sur les actions de promotion menées*

	Retour de la demande pour les productions alternatives wallonnes à la situation avant-guerre en Ukraine
Calendrier prévisionnel	*2023-2030*

Sources :

- OCDE-FAO 2021-2030 et France Agrimer
- ITAVI-situation du marché des volailles de chair-Edition décembre 2021
- ITAVI (situation du marché et des œufs-décembre 2021)
- ITAVI-note conjoncture lapins - mars 2021
- Revue Les Marchés 2022
- Statbel 2021
- Eurostat 2021
- ITAVI via Wattagnet
- FAVV-statistiques éditées par VIP
- Bilan 2020 SYNALAF
- FEVIA 2021
- Commission Européenne 2022
- IEC (International Egg Fondation)
- VLAM via Gfk 2021
- VLAM via Gfk 2020
- Analyses VLAM 2020
- VLAM 2021 via Eurostat et estimations VLAM
- Belgian rabbit meat 2022
- EURO FOIE GRAS 2020